



VILLE DE GRACEFIELD
Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ QUE conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1), il sera présenté pour adoption :

- le *Projet de règlement 186-2018 abrogeant et remplaçant le règlement 149-2016 pour édicter les normes applicables aux employés de la Ville de Gracefield – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale*

à la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Gracefield du 13 août 2018 à 19 heures, à la salle du conseil du 3 rue de la Polyvalente

Ce projet de règlement vise à établir les règlements d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi et ceux identifiés par la municipalité, conformément au *Projet de loi no 155 — Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec sanctionnée le 19 avril dernier* par le législateur (l'Assemblée nationale) du Québec.

Donné à Gracefield, ce 6^e jour d'août 2018.

Céline Bastien
Directrice générale adjointe / greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal, sur le site WEB et sur le site Facebook de la ville de Gracefield.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 6 août 2018.

Céline Bastien
Directrice générale adjointe / greffière adjointe